

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 novembre 2018

Date de la convocation : 30/10/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, Mme Marielle MOREL, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Absent suppléé : Mme Christiane JURY représentée par son suppléant M. Fernand FURST, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Annie DUTRON à M. Manuel BELMONTE, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. Jacques THOIZET, M. Jean-François MERLE à M. René PASINI, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO.

Absents : Mme Virginie OSTOJIC, Thierry QUINTARD, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAC des Platières :** Vente d'un terrain à l'entreprise COPLEX - Autorisation de Vienne Condrieu Agglomération

Rapporteur : Martine FAÏTA

NOTE DE SYNTHÈSE

La Société d'Équipement du Rhône et de Lyon (SERL) est concessionnaire de la ZAC des Platières à Chasse sur Rhône, destinée à la création d'une zone d'activités économiques. Dans ce cadre, la SERL est chargée de commercialiser les parcelles ainsi créées.

Conformément au cahier des charges de la concession d'aménagement, la SERL souhaite recueillir l'accord de Vienne Condrieu Agglomération pour la vente d'un lot d'une superficie d'environ 5 941 m² à l'entreprise COPLEX.

L'entreprise COPLEX est spécialisée dans la fabrication de flexibles industriels et de pièces en caoutchouc et plastique. Actuellement basée à Sérézin-du-Rhône, COPLEX souhaite déménager sur la ZAC des Platières pour poursuivre son développement. Le projet consiste à construire, environ 1 800 m² de locaux.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le cahier des charges de la concession d'aménagement entre la SERL et Vienne Condrieu Agglomération

VU l'avis de la commission économie en date du 11 juillet 2018,

VU la proposition de la SERL en date 11 octobre 2018,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :


APPROUVE la cession par la SERL d'un terrain à l'entreprise COPLEX, ou toute personne morale ou physique s'y substituant.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

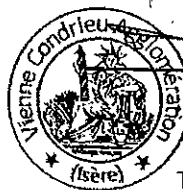
Conseil Communautaire du 6 novembre 2018

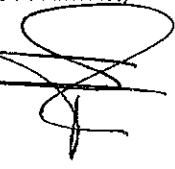
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 9 NOV. 2018
et a été publiée le - 9 NOV. 2018



Pour le Président et par délégation,
Directeur Général des Services

Claude BOUR

Pour extrait certifié conforme
Le Président,




Thierry KOVACS